



Copropriété horizontale, problèmes avec syndic non professionnel

Par **MAPITIERE**, le **29/09/2021** à **23:25**

Bonjour,

Nous vivons dans une copropriété à 2 copropriétaires depuis peu (2 ans) et je suis un peu perdue par rapport au fonctionnement. Nous avons un jardin en commun qui semble être la seule priorité de notre copropriétaire. J'ai plusieurs questions :

- Notre président de syndic nous demande de régler une note d'entretien de matériels pour l'entretien du jardin (tondeuse, motobineuse et tronçonneuse) alors que nous n'avons jamais vu ce matériel en fonctionnement pour les 2 premiers et pour la dernière, nous ne l'avons même jamais vue puisqu'il la stocke dans sa partie privative de peur de se la faire voler. Sommes-nous tenus de participer à l'entretien d'un matériel inutilisé et jamais vu dans l'enceinte de la copropriété ? Il nous a présenté un devis, est-ce que cela suffit ou doit-il nous en fournir d'autres ?
- Jusque là, nous fonctionnions en nous mettant d'accord sur les achats et en nous remboursant les uns et les autres à hauteur de la moitié des montants. Après avoir constaté qu'il avait peu de mesure, nous lui avons indiqué dans des AG précédentes que nous voulions qu'il nous parle de ces achats avant de les faire puisque nous n'estimions pas le tout nécessaire. Aujourd'hui, il veut ouvrir un compte commun. Est-ce obligatoire qu'une copropriété possède un compte commun "dans l'établissement choisi par le président de syndic" ?

Merci d'avance pour vos retours.

Cordialement,